

► **Métiers visés :**

- Électricien(ne) du bâtiment ;
- Électricien(ne) de chantier ;
- Électricien(ne) d'équipements.

► **Le métier :**

A partir des plans et schémas de montage, vous réalisez les travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques (éclairage, chauffage, distribution d'énergie) dans des bâtiments à usages domestique, tertiaire ou industriels.

Vous posez les matériels, les conduits, les câbles et vous effectuez les raccordements. Vous montez, câblez et raccordez également les coffrets électriques équipant les installations de ces trois types de locaux : vous effectuez tout ou partie des mises en service des installations.

Vous réalisez des travaux neufs mais aussi des adaptations, rénovations, extensions ou mises aux normes d'installations existantes. Vous pouvez aussi assurer l'entretien et/ou le dépannage des installations réalisées.

► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

► **Aptitudes à l'emploi :**

Habilité manuelle, aptitude au travail en hauteur, rigueur, capacité d'analyse pour prendre en compte les risques électriques.

► **Organisation de la formation :**

La formation de base est organisée en deux modules :

- Installer les réseaux d'énergie et les équipements courant forts dans les bâtiments ;
- Installer les réseaux de communications, les équipements courant faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

A cette formation le CMFP rajoute une session Sauveteur Secouriste du Travail et également une formation complémentaire à la conduite de plates formes élévatrices mobiles de personnes (CACES R386 - catégorie 3b).

► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Electricien d'Équipement du Bâtiment, Niv 3/Niv V.**

► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 962 heures, soit environ 7 mois, ce stage comprend deux périodes en entreprise de deux semaines chacune à l'issue du 1^{er} et du 2^e module. **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

En fonction de vos capacités, vous pouvez évoluer vers les fonctions de chef d'équipe, chef de chantier, contremaître ou dessinateur(trice) en constructions électriques. Vous pouvez également vous installer à votre compte comme artisan(ne).

Plus de compétences pour votre avenir